7ème

RALLYE REGIONAL
de BOURBONNE-les-BAINS
(PEA)
15 – 16 avril 2016

Règlement

ASA LANGRES BP 15
19 place de la Crémaillère 52200 LANGRES

Tél / fax : **03 25 90 25 24**
e-mail: **asalangres@free.fr**
site internet : **asalangres.wix.com /asalangres**

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1. ORGANISATION

- 1.1. Officiels
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

Article 2. ASSURANCES

Article 3. CONCURRENTS et PILOTES

- 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de Départ

Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance
- 4.4. Procédure de pesée des voitures
- 4.5. Echappement
- 4.6. Identification des voitures
- 4.7. Caméras et appareil de prise de vue

Article 5. PUBLICITE

Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnet de Contrôle
- 6.4. Circulation

Article 7. DEROULEMENT du RALLYE

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux Contrôles
- 7.3. Contrôles : CP – CH – Exclusion
- 7.4. Contrôle de Regroupement
- 7.5. Epreuves Spéciales
- 7.6. Parc Fermé

Article 8. RECLAMATIONS – APPELS

Article 9. CLASSEMENTS

Article 10. PRIX

Annexes 1 à 5

Conforme au Règlements standard de la F.F.S.A

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 7 mars 2016	Parution du Règlement et Ouverture des Engagements
Lundi 4 avril 2016	Clôture des Engagements (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi)
Vendredi 8 avril 2016	Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: www.asalangres.wix.com/asalangres
	FFSA :www.ffsa.org
Vendredi 15 avril 2016	**→Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS**
16 h 00 à 20 h 00	Vérifications des Documents Administratifs
16 h 15 à 20 h 15	Vérifications Techniques
19 h 15	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Salle du Clocheton 52400 Bourbonne-les-Bains
22 h 00	Publication de la Liste des Equipages autorisés à prendre le départ et de l'ordre des départs
Samedi 16 avril 2016	**→Parking du Clocheton à Bourbonne-les-Bains**
08 h 30	Départ de la 1ère Voiture
17 h 00	Arrivée théorique de la 1ère Voiture
	Affichage du Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent
	Remise des Prix sur le Podium
	Vérifications finales : Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Le Road Book est à retirer à partir du samedi 2 avril 2016:
à l'Office de Tourisme de BOURBONNE -les- BAINS Rue Amiral Pierre 52400 BOURBONNE –les -BAINS
au garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE –les- BAINS
ou sur le site de l'ASA LANGRES asalangres.wix.com/asalangres.

Article 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres avec le concours de la Ville de Bourbonne-les-Bains et des Communes environnantes organise les 15et 16 avril 2016 **le 7ème RALLYE REGIONAL PEA de BOURBONNE -les- BAINS**

Le présent Règlement a reçu le Permis d'Organisation de la FFSA N° R 172 en date du 22 février 2016 et du Comité Régional Champagne Ardenne N° 02 01en date du 25 janvier 2016.

COMITE D'ORGANISATION
Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES
Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles
La Ville de BOURBONNE -les- BAINS et ses Services
Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF Madame Maryse THOMAS Présidente de l'Association Sportive Automobile de Langres

ORGANISATEUR TECHNIQUE Monsieur Freddy VANNOYE

SECRETARIAT du RALLYE ASA LANGRES B P 15 52200 LANGRES
téléphone./ fax 03 25 90 25 24
e.mail : asalangres@free.fr
site internet :www.asalangres.wix.com/asalangres

PERMANENCE du RALLYE : du vendredi 15 au samedi 16 avril 2016
Salle du Clocheton
52400 BOURBONNE -les- BAINS
Tél. 03 25 84 99 12
Fax 03 25 90 14 12

AFFICHAGE OFFICIEL : Parking du Clocheton 52400 BOURBONNE- les- BAINS

REPONSABLES de l'ORGANISATION

Réception et Relations des Officiels	Maryse THOMAS
Secrétariat Administratif	Serge TARBOCHEZ
Responsable et Accueil des Commissaires	Thierry PRUDENT / Gérard SANCHEZ
Responsable des Liaisons Radio	Jean-François ALIX
Responsable de la Remise des Prix	Maryse THOMAS
Responsable de l'Intendance	Marie-France VIRY
Responsables des Epreuves Spéciales	Patrice HUTINET / Jean-Michel ROBERT
Responsables Parc Fermé et Regroupement	Paul JACQUINOT
Responsables Parc d'Assistance	Jean-Marie PERQUIN

1.1 OFFICIELS du RALLYE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Denis DUROC	141050 / 04 05
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Catherine BOUTIN	161086 / 04 11
	Jean-Christophe OUDIN	236865 / 02 04
Directeur de Course au P C	Daniel BLANQUIN	1941 / 03 08
Directeurs de Course Adjoints au P C	David POUPON	36906/ 04 16
Directeurs de Course Délégués aux E.S	Jean-Claude HUMBERT	21139 / 03 02
	Pierre GODOT	23434 / 04 13
	Jacky OLIVAIN	3272 / 02 02
	Pierre GUELAUD	15125 / 04 13
Directeur de Course Délégués au Parc de Regroupement	Jean-Jacques RODRIGUEZ	6857 / 07 01
Directeur de Course Délégués au Parc d'Assistance	Christian MARTIN	
Directeur de Course Véhicule Sécurité		
Directeur de Course Véhicule Tricolore	Hubert BENOIT	3617 / 04 11
Directeur de Course Véhicule Damier	Fabrice OUDART	
Responsable des Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents		
Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents	Martine REVERCHON	14505 / 04 09
	Monique FRANCE	29181 / 04 09
Commissaires Sportifs Délégué à la Publicité, Conformité du Stickage du C.F Rallye		
Commissaires Techniques	André LALLEMAND	55989 / 04 11
	Jean-Louis REVERCHON	
	Raphaël PELLICCIA	214364 / 04 21
En dehors des Commissaires Sportifs, tous les Officiels sont Juges de Faits		
Chronométreurs		
Médecin Régulateur au P.C Course	Patrick CHERREAU	
Responsable Classement Informatique	David GUIBLAIN	134494 / 04 18
Relations avec la Presse		
Speaker		

1.2 P. *Éligibilité*

Le **7ème Rallye Régional PEA de BOURBONNE -les- BAINS** compte pour :
► La Coupe de France des Rallyes 2016 – coefficient 2
► Les Challenges du Comité Champagne – Ardenne et de l'ASA LANGRES 2016

1.3 P. *Vérifications*

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet de l'ASA LANGRES http://asalangres.wix.com/asalangres pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement à partir du lundi 11 avril 2016
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu le :
◆ **vendredi 15 avril 2016 de 16 h 00 à 20 h 00**
Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS

Les Vérifications Techniques auront lieu le :
◆ **vendredi 15 avril 2016 de 16 h 15 à 20 h 15**
Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE les- BAINS

1.3.12. Les vérifications finales auront lieu Garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE -les- BAINS, le samedi 16 avril 2016, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 *Demande d'Engagement – Inscriptions*

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 7ème Rallye Régional PEA de BOURBONNE -les- BAINS doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 4 avril 2016 à minuit à l'adresse indiquée ci-dessous (cachet de la poste faisant foi).**

ASA LANGRES BP 15
19 place de la Crémaillère 52200 LANGRES
tél / fax : **03 25 90 25 24**
e-mail : **asalangres@free.fr**
site internet: **asalangres.wix.com /asalangres**

Au cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture des engagements, les concurrents concernés seraient inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique. Tout concurrent concerné sera avisé de son inscription et de son rang sur cette liste d'attente.

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures** maximum. **Si à la date du 8 avril 2016,** le nombre des engagés est inférieur à **50,** le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye et s'engage à rembourser les engagements reçus.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- ► **350 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- ► **320 €** avec la publicité facultative de l'organisateur et 1 membre d'équipage ASA LANGRES
- ► **300 €** avec la publicité facultative de l'organisateur et 2 membres d'équipage ASA LANGRES
- ► **700 €** sans la publicité facultative de l'organisateur

3.1.12. Pièces à joindre à la demande d'engagement
La demande d'engagement doit être accompagnée de :
- o la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture,
- o la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- o la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- o l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, le cas échéant,
- o des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'ASA LANGRES.

*** Remboursement des droits d'engagement :** Les droits d'engagement seront entièrement remboursés, aux cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par mails, fax ou courriers à l'ASA LANGRES reçues 15 jours francs et plus avant le rallye**, une retenue de 50 euros (pour frais engagés par l'ASA LANGRES pour les forfaits reçus entre le 15ème jour et jusqu'aux débuts des vérifications**. Toute déclaration de forfait sera soumise à enquête de non inscription sur un autre rallye, le comité d'organisation se réservant la décision d'une demande de sanction.

3.2.6. Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

3.3. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.
La 1ère voiture moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du Rallye VHC

3.3.5. – 3.3.6. -3.3.7. – 3.3.8 - 3.3.9

Conforme au règlement standard FFSA

Les noms du pilote du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum de 10 cm), sous peine d'une pénalisation de 80 €uros. **Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme figurera à côté du nom dudit licencié. Conforme au règlement standard FFSA.**
Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du lundi 11 avril 2016 sur le site de l'ASA LANGRES : http://asalangres.wix.com/asalangres

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENT

4.2.1 P Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA, dans l'ordre croissant des classes suivantes:

R5, A7S, GT10, A7K, A8 , R4, R3, N4, A6K, R2, A7, F2 14, Z, N3, GT9, A6, A5K, F2 13 , A5, R1, N2 , N2 Série, F2 12 , N1 , F2 11.

Les voitures du groupe FRC - Citroën Saxo T4 - sont admises et marquent des points dans la classe 6K du groupe A.

4.2.2 P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

L'assistance se fera uniquement au Parc d'Assistance indiqué dans le Road Book.
En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents
La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâches dans le parc est de 200 €.

4.3.1.2.
Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, sauf dans l'espace clairement identifié dans le carnet d'itinéraires.

4.3.2.3. Conforme au règlement standard FFSA.
Pendant toute la durée du rallye, un juge de fait se tiendra dans le parc d'assistance pour constater toutes les infractions à cet article en ce qui concerne, d'une part, le strict respect des emplacements attribués à chaque équipage et le fait que seuls le véhicule d'assistance et le véhicule de compétition sont admis à rentrer dans le parc et, d'autre part, la présence d'un extincteur, la mise en place de la bâche de protection sous la voiture de course et du véhicule d'assistance, l'enlèvement des déchets en fin de Rallye.
En outre, il est précisé que le piquetage est interdit ainsi que les barbecues.
Chaque équipage est responsable du comportement de son assistance et du respect des limites de l'emplacement qui lui a été attribué sous peine de sanctions.

4.3.3. - 4.3.5. - 4.4. - 4.5. - 4.6.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
► pour les rallyes de Championnats de France et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement, une identification promotionnelle.
►pour tous les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'Article 5.4 du présent règlement.

VOIR ANNEXE 1 ET 2 : Nouvelles dispositions d'identification des voitures

ANNEXE 1

Additif au livret "Rallyes" de la Réglementation 2012 de la FFSA, page 15-16.

L'article 4.6 est remplacé par le nouvel article 4.6 ci-dessous

REGLEMENT STANDARD DES RALLYES
4.6. IDENTIFICATION DES VEHICULES.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour l'épreuve.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :

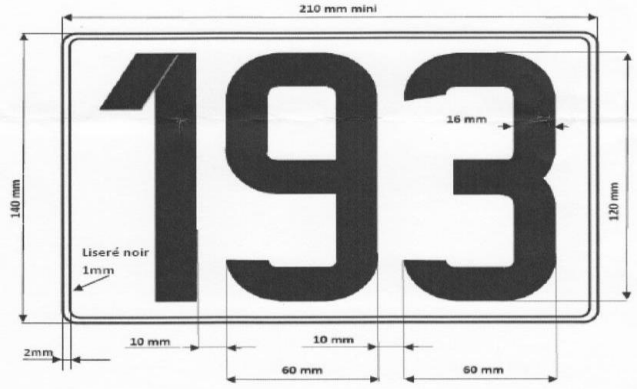

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise, coté opposé au poste de pilotage.
Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.
Couleur : traits noirs sur fond blanc.

ANNEXE 2

POSITION PLAQUE AVANT

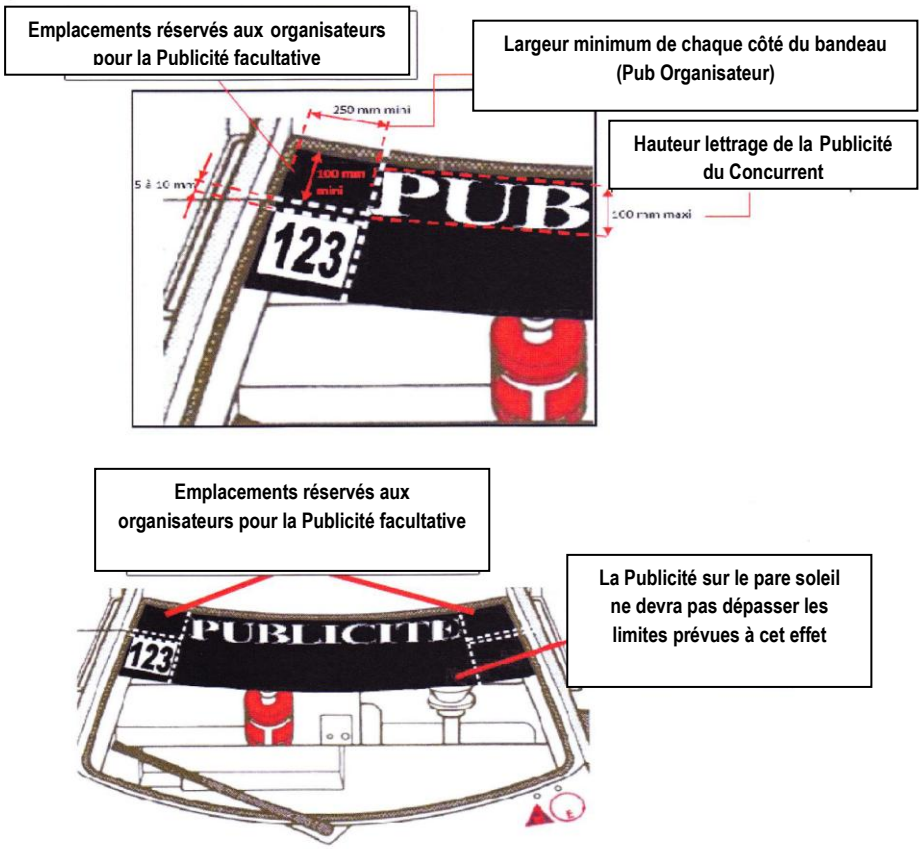

7

ARTICLE 5 P. PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. ***Description***

Le **7ème Rallye Régional de BOURBONNE –les- BAINS présente un parcours de 133 kms.**

Il comporte **6 Épreuves Spéciales** d'une longueur totale de **39,90 kms.**

Samedi 16 avril 2016

- **ES 1 / 3 / 5 dite de MELAY / VILLARS-SAINT-MARCELLIN / GENRUPT** **longueur : 6, 800 kms**
- **ES 2 / 4 / 6 dite de LA BANNIE / LE HAUT des BOIS** **longueur : 6, 500 kms**

6.2 P. Reconnaissances

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

6.2.6 P. Les reconnaissances seront autorisées uniquement les jours suivants :

- **le samedi 9 avril 2016 de 10 h 00 à 18 h 00**
- **le dimanche 10 avril 2016 de 10 h 00 à 18 h 00**
- **le vendredi 15 avril 2016 de 10 h 00 à 15 h 00**

Attention : le nombre de passage est limité à 3 maximum
Il sera établi avec rigueur des contrôles :
***du nombre de passage,**
***du respect des horaires,**
***du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux règlementations municipales, tolérance ZERO**.

6.2.6. EQUIPAGES. Chacun des membres des équipages devra fournir l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur (coté passager).

Un contrôle de la conformité technique de ce véhicule pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.
Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.
Les véhicules de reconnaissance doivent être couverts par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès la publication de ce règlement, la présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Epreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance (sauf autorisation spéciale de l'organisateur) et l'équipage concerné sera mis hors course.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, **les trois pénalités sont cumulées**.

Autres infractions :

► 1ère infraction selon la gravité :

- 1mn à 3mn
- ou départ refusé
- ou/et amende du montant de l'engagement

► 2ème infraction :

- interdiction de prendre le départ
- demande de sanction à la FFSA
- amende du double du montant de l'engagement

Les trois pénalités sont cumulées.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.

6.3. CARNET DE CONTROLE.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4.2 Un carnet de contrôle des infractions conforme au modèle établi par la FFSA sera remis à chaque équipage. Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye.
Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage.
L'équipage est seul responsable de son carnet d'infractions.

Sur le parcours, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas ou un concurrent désire le service de dépannage du rallye (au frais du concurrent), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture balai.

Le Road Book est à retirer à partir du samedi 2 avril 2016:

à l'Office de Tourisme de BOURBONNE -les- BAINS Rue Amiral Pierre 52400 BOURBONNE –les -BAINS

au garage MICHAUD CITROEN Route de Vittel 52400 BOURBONNE –les- BAINS

ou sur le site de l'ASA LANGRES asalangres.wix.com/asalangres.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. DEPART

Dans le sens croissant des numéros de course.

7.1.1. Au départ de chaque section, l'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ, il devra ensuite se présenter dans sa voiture de compétition sur le podium et se mettre à la disposition du speaker.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11. Les signes distinctifs des commissaires sont:

COMMISSAIRES de ROUTE	☞ Combinaison blanche ou orange
CHEF DE POSTE	☞ Chasuble orange

7.5.17. ABANDONS

7.5.17.1. Sécurité des concurrents

Chaque voiture concurrente doit transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants.

Tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications.

La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

Une Croix Rouge eu signe OK vert seront remis à chaque équipage. Les équipages devront impérativement pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main.

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

Article 10 – PRIX

L a Remise des Prix se déroulera 30 minutes après l'affichage des résultats au Podium d'arrivée Place des Bains 52400 BOURBONNE -les-BAINS.
.

	1er	2ème	3ème
SCRATCH	300 €	200 €	150 €
GROUPES (1)	200 €	150 € si 5 ou plus de 5 partants	100 € si 9 plus de 9 partants
CLASSES (1)	300 €	200 € si 5 ou plus de 5 partants	150 € si 9 plus de 9 partants
FEMININE	300 €		

(1) Les prix par Groupe / Classe : Féminin seront diminués de 50 % dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.
Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

Une coupe récompensant les commissaires les plus méritants sera remise après délibération du Comité d'Organisation.

Les chèques de prix seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

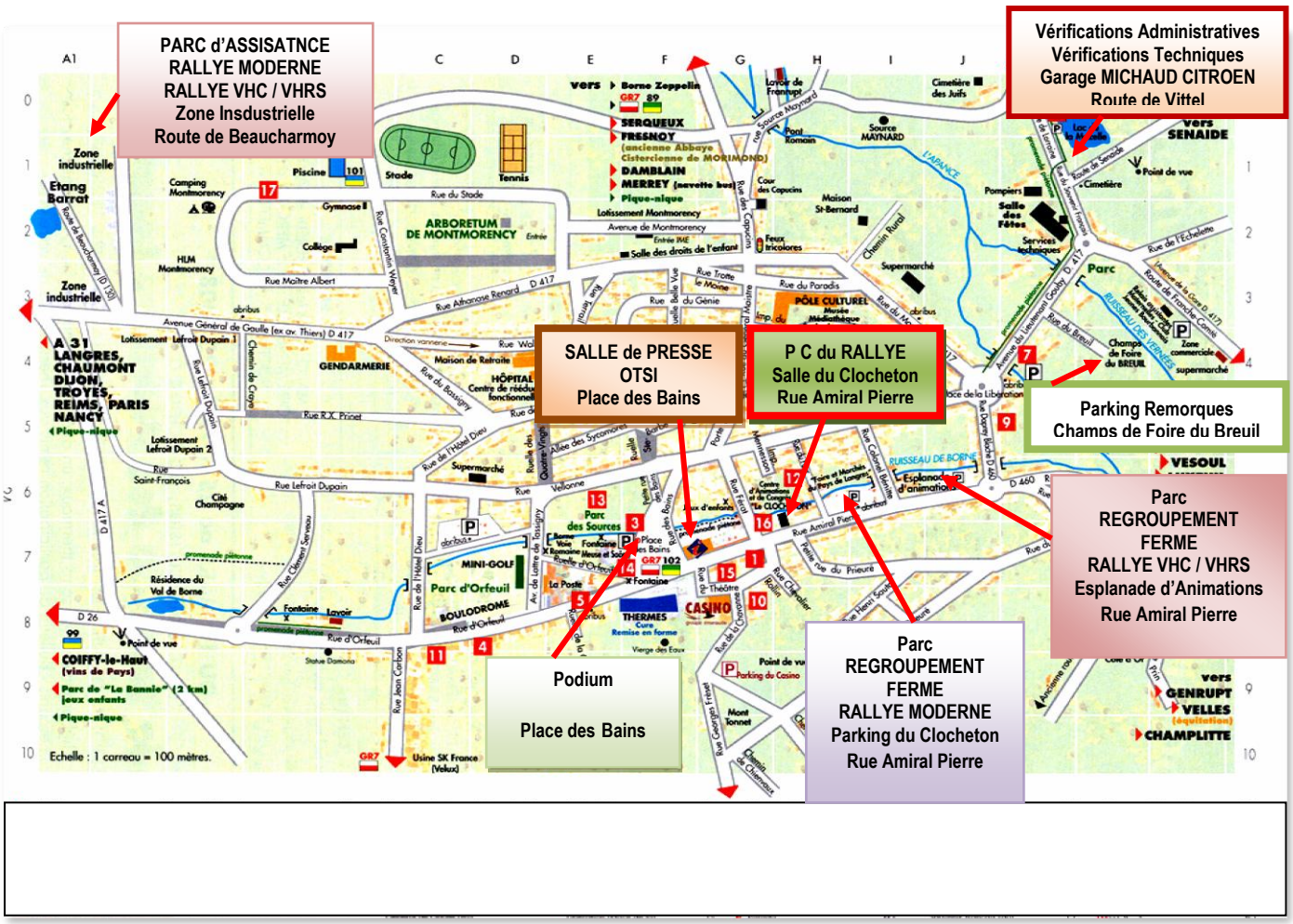
PARC d'ASSISATNCE
RALLYE MODERNE
RALLYE VHC / VHRS
Zone Insdustrielle
Route de Beaucharmoy
Vérifications Administratives
Vérifications Techniques
Garage MICHAUD CITROEN
Route de Vittel
SALLE de PRESSE
OTSI
Place des Bains
P C du RALLYE
Salle du Clocheton
Rue Amiral Pierre
Parking Remorques
Champs de Foire du Breuil
Parc
REGROUPEMENT
FERME
RALLYE VHC / VHRS
Esplanade d'Animations
Rue Amiral Pierre
Podium
Place des Bains
Parc
REGROUPEMENT
FERME
RALLYE MODERNE
Parking du Clocheton
Rue Amiral Pierre
A 31
LANGRES,
CHAUMONT
DIJON,
TROYES,
REIMS, PARIS
NANCY
Echelle : 1 carreau = 100 mètres.

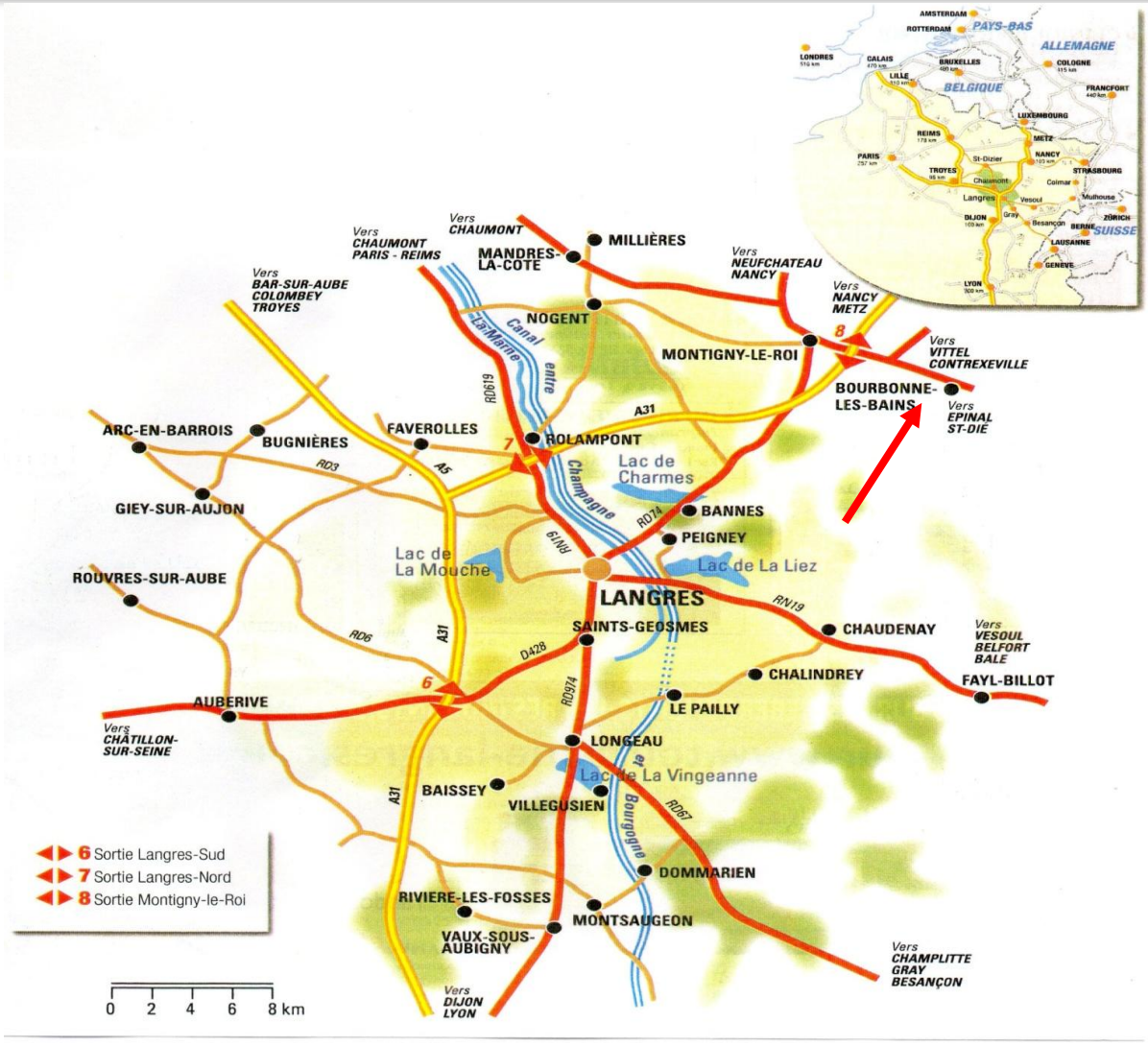
MILLIÈRES
MANDRES-LA-COTE
NOGENT
MONTIGNY-LE-ROI
BOURBONNE-LES-BAINS
ROLAMPONT
FAVEROLLES
BUGNIÈRES
ARC-EN-BARROIS
GIEY-SUR-AUJON
ROUVRES-SUR-AUBE
AUBERIVE
BANNES
PEIGNEY
LANGRES
SAINTS-GEOSMES
CHAUDENAY
CHALINDREY
FAYL-BILLOT
LE PAILLY
LONGEAU
BAISSEY
VILLEGUSIEN
DOMMARIEN
RIVIERE-LES-FOSSES
MONTSAUGEON
VAUX-SOUS-AUBIGNY
Lac de Charmes
Lac de La Mouche
Lac de La Liez
Lac de La Vingeanne
Canal entre la Marne et la Saône
Champagne
Bourgogne
Vers CHAUMONT
Vers CHAUMONT PARIS - REIMS
Vers BAR-SUR-AUBE COLOMBEY TROYES
Vers NEUFCHATEAU NANCY
Vers NANCY METZ
Vers VITTEL CONTREXEVILLE
Vers EPINAL ST-DIE
Vers CHÂTILLON-SUR-SEINE
Vers VESOUL BELFORT BALE
Vers CHAMPLITTE GRAY BESANÇON
Vers DIJON LYON
6 Sortie Langres-Sud
7 Sortie Langres-Nord
8 Sortie Montigny-le-Roi
0 2 4 6 8 km